

**Appel à candidatures – Mise à disposition de  
4 ha de terres agricoles régionales à  
Boissy-Saint-Leger (94) pour du pâturage extensif**

**Date limite de candidature : lundi 1 juin 2026**



## I/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### 1. Île-de-France nature

Île-de-France Nature est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission d'aménager, valoriser, protéger et gérer au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour les terres agricoles, la veille foncière et, lorsque c'est nécessaire, l'acquisition foncière, sont ses principaux modes d'action pour garantir le maintien et le développement de l'activité agricole francilienne.

Île-de-France Nature définit, en concertation avec les collectivités de situation, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones identifiées comme devant être préservées de l'urbanisation et sur lesquelles la Région concentre son action. Le PRIF est un engagement partenarial entre une collectivité territoriale de situation (commune et/ou EPCI), Île-de-France Nature et la Région afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Ces orientations sont déclinées dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCoT) dont l'opposabilité aux tiers conforte la destination naturelle, forestière ou agricole des PRIF.

Elle assure, pour le compte de la Région Île-de-France, la gestion d'environ 15 300 hectares en propriété régionale, dont 2 350 ha de terres agricoles. Ces terres sont mises à disposition d'environ 150 exploitants agricoles dans le cadre de baux ruraux.

Sur certains sites présentant des enjeux environnementaux importants, Île-de-France Nature peut recourir à l'activité agricole comme mode de gestion des milieux naturels remarquables. Des pratiques de pâturage extensif y sont ainsi développées au moyen de conventions d'occupation.

### 2. Historique du site

À cheval sur le Val-de-Marne (94) et l'Essonne (91), le PRIF de Grosbois, d'une superficie de 611 hectares, s'étend sur le plateau de Brie et sur un versant de la vallée du Réveillon. Il est principalement constitué de bois intensément fréquentés par le public (Bois Cerdon, Bois de Granville...). Il est inclus au territoire de la Charte forestière de l'Arc boisé du Val-de-Marne et est traversé par la promenade de la Végétale, liaison verte d'intérêt régional reliant l'île régionale de loisirs de Créteil à la forêt domaniale de Notre-Dame.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers du PRIF de Grosbois sont inclus dans le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels du Département du Val-de-Marne (PPEANP 94).

En 2025, Île-de-France Nature a acquis le Bois du Piple, un important domaine privé de 110 hectares en avant-poste de l'Arc boisé du Val-de-Marne, sur les communes de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie, en vue de sa protection, sa gestion écologique et son ouverture au public.

Classé comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, le domaine du Piple présente plusieurs écosystèmes remarquables dont des milieux forestiers, des prairies naturelles, un espace agricole et des milieux semi-naturels. Île-de-France Nature s'est ainsi engagée à en préserver la vocation naturelle et à assurer la sauvegarde de ces boisements, des prairies permanentes et des milieux humides.

Sur la commune de Boissy Saint-Léger, les prairies de la Rampe et du Tillot (environ 15 hectares) sont situées aux abords du Bois du Piple et traversées par l'allée historique dite « du Piple ». Une partie des prairies est actuellement occupée par des jardins familiaux sur 3 000 m<sup>2</sup> et des pâtures équinées sur 1,8 hectares, ainsi qu'une quinzaine de ruches en activité.

Le présent appel à candidatures vise à identifier un exploitant pour la gestion d'une partie de la prairie du Tillot, d'une surface de 4 hectares, par le biais d'une activité de pâturage extensif. Les caractéristiques, surfaces et conditions de mise à disposition du foncier sont décrites ci-après.

### **3. Contexte de l'appel à candidatures**

Le Bois du Piple et les prairies du Tillot, menacés de dégradation du fait d'une gestion inadaptée et de surpâturage pendant de nombreuses années, font aujourd'hui l'objet d'un projet de restauration porté par Île-de-France Nature en partenariat avec les collectivités locales. Ceci dans l'objectif de permettre de concilier les enjeux de protection et de valorisation de l'espace naturel, de gestion écologique et d'accueil du public.

La prairie du Tillot est couverte d'une formation prairiale, en mauvais état de conservation, avec une présence d'espèces exotiques envahissantes (dont le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) et la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Il s'agit d'une prairie mésophile pour l'essentiel. Le Conocéphale gracieux, espèce visée par le plan de gestion écologique, n'a pas été observé sur site par le bureau d'étude en charge des inventaires écologiques bisannuels, mais plusieurs autres espèces remarquables l'ont été : Tarier Pâtre, Hypolaïs polyglotte, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Accenteur mouchet, Mésange à longue queue ; Lépidoptères (Azuré des Cytises, Demi-deuil) ; Criquet blafard.

La gestion actuelle sur les prairies du Tillot (hors zone actuellement pâturée objet du présent appel à candidature) consiste en des fauches tardives (septembre) par bandes de 4 mètres de large. L'ensemble du site est pâturé de manière naturelle par quelques chevreuils et un groupe de daims qui traverse le site du Piple vers la forêt régionale de Gros Bois. La gestion en fauche et cette présence de faune sauvage n'a pas permis de limiter le développement du sainfoin d'Espagne : peu appétente et potentiellement toxique sous forme sèche, cette plante semble délaissée par les animaux, qui, en ne broutant que les herbes concurrentes, favorisent indirectement sa prolifération.

Île-de-France Nature souhaite engager la reprise d'une gestion favorable à l'environnement, afin de permettre la restauration d'une prairie permanente et la valorisation paysagère du site, véritable vitrine de l'espace naturel régional.

#### 4. Description du bien ciblé par l'appel à candidature

Le foncier disponible pour la mise en œuvre d'une activité de pâturage représente une surface d'environ 4 hectares, sur la commune de Boissy-Saint-Léger, répartie sur les parcelles cadastrales AC 27 et AC 29. Le site est accessible par les transports en commun (15 minutes à pied depuis la gare RER A Boissy-Saint-Léger).



Note : les surfaces mises à disposition pourront évoluer à partir de 2027, avec la mise à disposition d'environ 1 hectare supplémentaire de prairie sur une parcelle voisine.

Les parcelles sont classées en zone N (naturel) au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Elles sont situées dans le Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques. Ainsi, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur de l'ensemble bâti ou non bâti protégé au titre de ces abords, sont soumis à une autorisation préalable.

#### Aménagement du site

Afin de sécuriser tout en facilitant l'accès à l'enclos de pâturage, le terrain pourra être équipé d'une clôture périmétrale ainsi que d'un portail permettant un accès adapté aux véhicules de transport d'animaux depuis l'allée de la Pompadour. Les caractéristiques techniques des clôtures (hauteur, type de grillage...) seront à définir en concertation avec les services d'Île-de-France Nature.

Des sous-enclos pourront être aménagés au moyen de clôtures mobiles afin de permettre la mise en œuvre d'un pâturage tournant, dans un objectif de gestion raisonnée de la végétation et de préservation des milieux. L'installation d'un abri mobile en bois ainsi que d'autres équipements nécessaires à l'activité de pâturage sera possible, aux frais de l'exploitant, sous réserve d'une validation préalable par Île-de-France Nature portant notamment sur leur implantation et leur intégration paysagère.

Enfin, les aménagements proposés devront garantir la sécurité et la bonne gestion du troupeau, tout en maintenant la perméabilité écologique du site et la circulation de la faune sauvage. Ainsi, les caractéristiques techniques des clôtures devront prendre en considération cet objectif.

Afin de préserver la fonctionnalité écologique du secteur, un couloir de circulation faunistique sera maintenu le long de la limite sud du terrain, aux abords de la rue Lacarrière et de l'allée du Piple.

#### Accès à l'eau

Les parcelles ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable ; un système d'abreuvement à partir d'une tonne à eau serait donc nécessaire. La localisation de cet équipement devrait être étudiée en tenant compte de son intégration paysagère.

#### Haie

L'emprise disponible pour le pâturage est traversée par une haie bocagère présentant un intérêt écologique et paysager particulier. À ce titre, cette haie devra être préservée et renforcée par une gestion adaptée. Des ouvertures ponctuelles pourront être aménagées afin de permettre la circulation des animaux entre les unités de pâturage.

### **5. Mise à disposition du foncier**

Les terres seront mises à disposition soit par le biais d'un bail rural, soit par une autre forme de bail ou de convention de mise à disposition, dont les conditions financières seront déterminées en fonction du profil du porteur de projet et de la nature du projet retenu.

Pour assurer un pâturage extensif des surfaces, l'exploitant devra maintenir une pression de pâturage inférieure à 1 Unités Gros Bétail (UGB) par hectare et par an.

Le pâturage est autorisé tout au long de l'année. Toutefois, un projet intégrant un pâturage tournant ou une limitation du pâturage hivernal, visant à favoriser la régénération de la végétation, sera privilégié.

#### **L'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisation minérale ou organique (hors apports par pâturage) est proscrite.**

Les parcelles sont grevées de droits de passages pour les agents d'Île-de-France Nature et de ses partenaires afin de permettre, si nécessaire, l'entretien,

l'aménagement et la surveillance du site, ainsi que la réalisation de prestations scientifiques de suivi écologique.

Les surfaces concernées ainsi que les modalités précises de mise à disposition seront définies lors de la signature de la convention d'occupation.

Une évaluation annuelle de l'activité sera réalisée. Elle pourra conduire, le cas échéant, à un ajustement des conditions de mise à disposition en fonction de l'évolution des milieux naturels et de la biodiversité. A ce titre, Île-de-France Nature assurera une veille de l'intégrité des prairies.

## II/ MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

### 1. Attentes des candidatures

Dans un objectif de maintien du paysage ouvert, Île-de-France Nature lance un appel à candidatures en vue de confier la gestion de prairies permanentes du Tillot, situées aux abords du Bois du Piple, par le biais d'une activité de pâturage.

Le pâturage équin, ovin ou caprin est envisagé comme mode de gestion principal du site. D'autres espèces animales pourront toutefois être proposées, sous réserve de leur compatibilité avec les objectifs écologiques poursuivis. Les espèces présentant une bonne aptitude au pâturage extensif, seront privilégiées.

Le candidat retenu devra démontrer sa capacité à adapter la pression de pâturage aux spécificités du site, en veillant notamment à prévenir tout phénomène de surpâturage, de tassement des sols ou de dégradation des habitats. Une réunion annuelle sera organisée avec les services d'Île-de-France Nature, dans le but d'évaluer l'état écologique des prairies, d'analyser les effets du pâturage, et, le cas échéant, d'ajuster les modalités de gestion.

Les candidats devront justifier la cohérence de leur projet au regard des contraintes du site notamment pour l'aménagement des clôtures et l'installation le cas échéant d'un abri, et de leur capacité à mettre en œuvre des pratiques compatibles avec la préservation des milieux (adaptation du chargement, gestion saisonnière, rotation des parcelles, périodes de repos, etc.).

Les candidats sont invités à préciser dans leur dossier :

- Le type de pâturage envisagé (espèces, chargement, période et modalités du pâturage...)
- Les besoins en clôtures (spécificités techniques, estimation budgétaire) et le budget alloué
- Autres aménagements nécessaires au bon fonctionnement du pâturage (abris le cas échéant, autres équipements...)
- Les modalités de gestion de l'activité (organisation du suivi du troupeau, gestion sanitaire...)
- Toute mesure complémentaire proposée pour préserver l'intégrité écologique du milieu, limiter les impacts sur la faune sauvage et gérer les espèces végétales exotiques envahissantes.

## **2. Calendrier et modalités pratiques des candidatures**

- Vendredi 17 avril 2026 : ouverture de l'appel à candidatures
- Semaine du 18 mai 2026 : organisation de visites du site (obligatoire pour candidater). Pour s'inscrire à une visite, les personnes intéressées sont invitées à se manifester à l'adresse suivante : [agriculture@iledefrance-nature.fr](mailto:agriculture@iledefrance-nature.fr)
- Lundi 1 juin 2026 (minuit) : date limite pour la remise des candidatures
- Début juin 2026 : examen des candidatures via un comité de représentants d'Île-de-France Nature, en vue de l'attribution et d'une prise de possession des terres à l'été 2026.

L'ensemble des documents demandés devront être envoyés de préférence en format électronique, à l'adresse suivante : [agriculture@iledefrance-nature.fr](mailto:agriculture@iledefrance-nature.fr). Dans l'hypothèse où les documents dépasseraient une taille de 10 Mo, les documents devront être envoyés via un lien de téléchargement (WeTransfer par exemple) à la même adresse mail.

Dans l'hypothèse où un envoi électronique ne serait pas possible, les documents pourront être envoyés par courrier à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Île-de-France Nature  
Direction Expertise technique – Mission agriculture  
8 boulevard Victor Hugo  
93400 ST-OUEN-SUR-SEINE

## **3. Documents à fournir dans le dossier complet**

Les candidats devront fournir à minima les documents suivants :

- Certificat de visite du site
- Formulaire de candidature complété
- Copie des diplômes et/ou de formations professionnelles en lien avec activité concernée
- Statuts de l'entreprise ou de l'association
- Copie de la déclaration de détention d'animaux d'espèces non domestiques, coordonnées du vétérinaire référent et/ou du groupement GDS auquel l'éleveur est affilié et tout document justifiant du bon suivi sanitaire du troupeau
- Tout document complémentaire permettant de mieux comprendre le projet envisagé sur les parcelles

## Annexe 1 : Photos du site





Île-de-France Nature - Appel à candidatures pour la mise à disposition de 4 hectares à Boissy-Saint-Léger (94)

## Annexe 2 : Formulaire de candidature



### Formulaire de candidature pour la location de terres agricoles régionales sur la commune de Boissy-Saint-Leger (94)

#### LE CANDIDAT

|                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| Nom - Prénom :           | Raison sociale (si société) : |
| Adresse (domicile) :     | CP - Commune :                |
| N° de portable :         | E-mail :                      |
| Date de naissance :      | Situation professionnelle :   |
| Situation matrimoniale : | Nombre d'enfants à charge :   |

**Niveau de formation :**  BEPC  BEPA  BAC  BPREA  
 BTA  Études sup.  Ingénieur  Autres : \_\_\_\_\_

#### Si le candidat fait partie d'une entreprise ou d'une association

Nom de la structure :

Existante depuis le \_\_\_\_\_  A créer

Forme juridique :  EARL  SCEA  GAEC  EI  SA, SAS  SCOP  
 Association Loi 1901  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Adresse du siège :

Nombre d'ETP : \_\_\_\_\_

**Si le candidat est exploitant agricole ou développe un projet agricole**

Surface déjà exploitée :

Distance entre le siège d'exploitation et le site proposé : \_\_\_\_

Activités de production agricole (à préciser) :

**Commentaires/ compléments d'information :**

| <b>DEMANDE D'ATTRIBUTION</b>                     |  |
|--|--|
| <b>Objectifs de la demande</b>                   | <b>Motivation de la demande (à compléter par un courrier et ses annexes)</b> |
| <input type="checkbox"/> Installation            |  |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement          |  |
| <input type="checkbox"/> Remaniement parcellaire |  |
| <input type="checkbox"/> Maintien                |  |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser)       |  |